

Toulouse, le 30 août 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230830-311

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A3-8 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de déplacer la canalisation d'eaux usées suite à l'installation de l'ascenseur valléen Luchon-Superbagnères ;

Considérant que le propriétaire, la SCI FLOCON, a accepté le déplacement de la canalisation d'eaux usées et la création d'une servitude de passage de canalisation sur les parcelles cadastrées section AA n°96, AA n°98, B n°935 et B n°937, sises sur la commune de SAINT-AVENTIN SUPERBAGNERES ;

décide

Article unique : de conclure, au profit de Réseau31, sur les parcelles cadastrées section AA n°96, AA n°98, B n°935 et B n°937, sises sur la commune de SAINT-AVENTIN SUPERBAGNERES, appartenant à la SCI FLOCON, un acte de constitution de servitude de passage de canalisation, moyennant une indemnité de 42 € le m², pour une surface totale d'environ 132 m² (11 m² parcelle AA n°96, 37 m² parcelle AA n°98, 66 m² parcelle B n°935, 18 m² parcelle B n°937) soit un montant total de 5544 €.

Cet acte, portant création de servitudes, nécessitera la prise en charge des frais de notaire par Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président



Annexe(s) : plan



Lieu dit " Clos de Superbagnères " Section AA Parcelles n° 96-98



Département de la Haute-Garonne Commune de SAINT-AVENTIN

Propriété SCI FLOCON PLAN DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION

Échelle 1:250

VALORIS Géomètre-Expert
61 route de Toulouse
31190 AUTERIVE
Tél. : 05.61.50.56.53
mail : auterive@valoris.expert

Auterive - Revel - Toulouse
MAILLOUX - VENERQUE - BRAM - LEGUEVIN
LABARTHE SUR LEZE

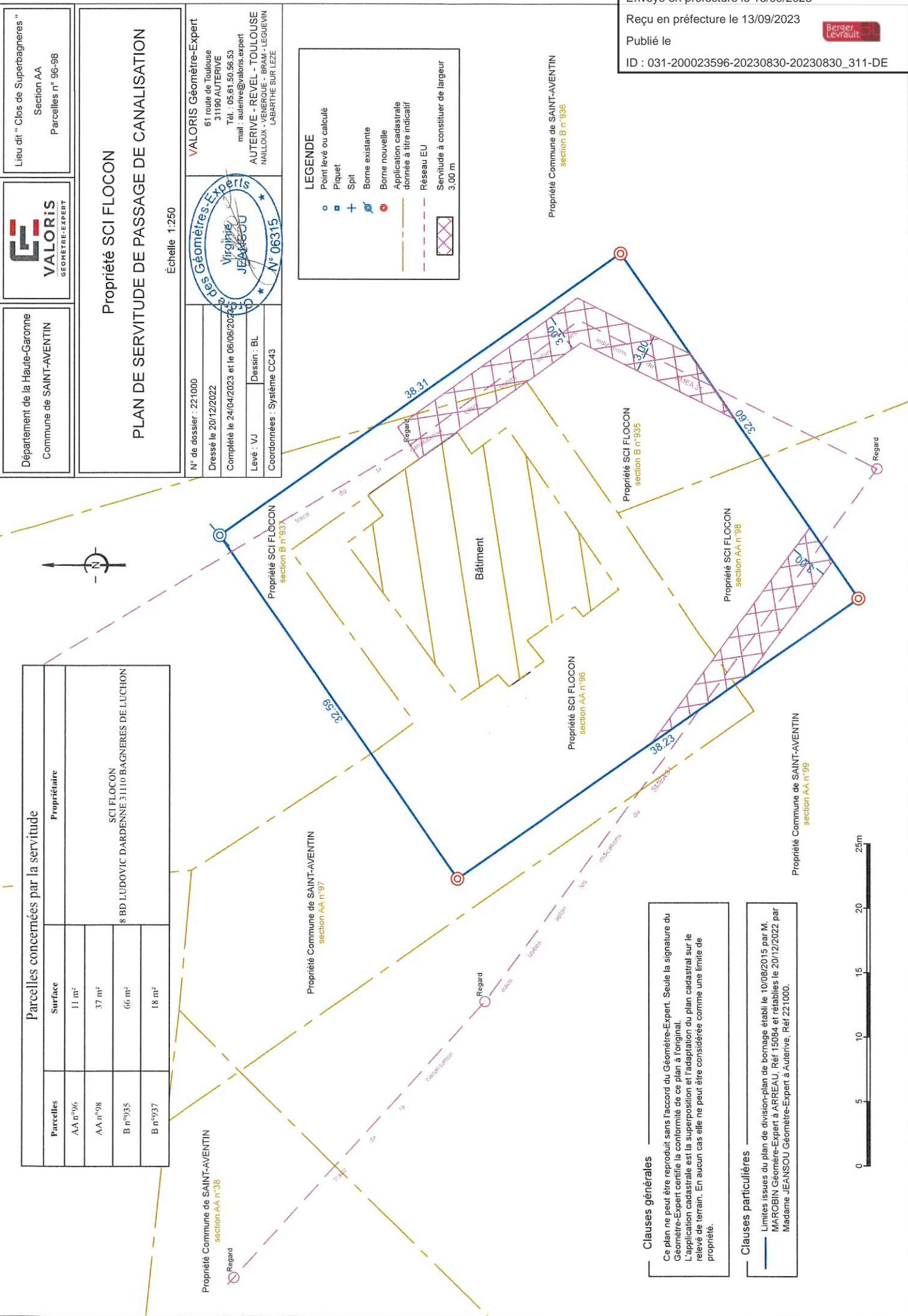
N° de dossier : 22 1000
Dressé le 20/12/2022
Complété le 24/04/2023 et le 06/06/2023
Levé : VJ Dessin : BL
Coordonnées : Système CC43



LEGENDE

- Point levé ou calculé
- Piquet
- Spit
- Borne existante
- Borne nouvelle
- Application cadastrale donnée à titre indicatif
- Réseau EU
- Servitude à constituer de largeur 3,00 m

Propriété Commune de SAINT-AVENTIN section B n° 936



Parcelles concernées par la servitude

Parcelles	Surface	Propriétaire
AA n°96	11 m ²	SCI FLOCON 8 BD LUDOVIC DARDENNE 31110 BAGNERES DE LUCHON
AA n°98	37 m ²	
B n°935	66 m ²	
B n°937	18 m ²	

Clauses générales

Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert. Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

Clauses particulières

Limites issues du plan de division-plan de bornage établi le 10/08/2015 par M. MAROBIN Géomètre-Expert à ARREAU. Réf 15064 et rétablies le 20/12/2022 par Madame JEANSOU Géomètre-Expert à Auterive. Réf 221000.

